



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France



AMIF

commission culture et patrimoine
séance du 08 février 2021

*Action de la DRAC d'Île-de-France en matière
de conservation et de valorisation
des monuments historiques*

Nombre de monuments historiques en Île-de-France :

en 2020, **3 979** monuments (soit 9% du total national) dont :

- 891 classés
- 2 877 inscrits
- 211 mixtes

Nombre d'églises protégées au titre des MH en Île-de-France :

en 2020, **709** églises protégées au titre des MH (soit 18% des MH) dont :

- 317 églises classées (dont 6 collégiales)
- 392 églises inscrites

L'accompagnement de la DRAC :

en 2019, près de **17 M€** ont été attribués pour accompagner 170 opérations sur les MH n'appartenant pas à l'État, dont :

- 102 pour les chantiers de restauration
- 68 pour les opérations d'entretien ou des études

⇒ équilibre territorial tenant compte de la proportion de MH et leur état sanitaire

Les taux de subvention habituellement appliqués selon disponibilité des crédits :

- jusqu'à 40% pour les MH classés
 - jusqu'à 20% pour les MH inscrits
- calculés sur l'assiette des travaux et des frais de maîtrise d'œuvre

Les dispositifs de soutien spécifiques (1) :

Le FIP -

créé en 2018 par le ministère de la Culture, le Fonds incitatif et partenarial (FIP) permet, en Île-de-France, de relever le taux de subvention jusqu'à :

- 50 % pour les MH classés
- 30 % pour les MH inscrits

Trois conditions :

Monuments situés sur des communes à faibles ressources et de moins de 2.000 habitants (10.000 en Île-de-France)

Opérations prioritaires sur le plan sanitaire

Taux de participation du Conseil régional $\geq 15\%$ et dans la limite de 80% d'aides publiques

En 2021, l'enveloppe pour l'Île-de-France s'élève à 2,258 M€

Les dispositifs de soutien spécifiques (2) :

La mission patrimoine en péril (mission S. Bern) -

Lancée en 2017 et mise en œuvre à compter de 2019, la mission permet, pour les opérations sélectionnées, un relèvement du taux de subvention pour les édifices protégés au titre des monuments historiques à :

- 60% pour les MH classés
- 40% pour les MH inscrits

En 2021, l'enveloppe pour l'Île-de-France s'élève à 1,734 M€

Les dispositifs de soutien spécifiques (3) :

Le plan de relance -

En 2021, 5 opérations ont été retenues pour un montant total de subventions de 4,5 M€

- 75 – Paris - église Saint-Eustache
- 78 – Saint-Germain en Laye – pavillon de la Muette
- 91 – Méréville – domaine de Méréville
- 93 – Pantin – église Saint-Germain
- 95 – Magny-en-Vexin – église Notre-Dame

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

Merci de votre attention